

Notes aux rédactions

- Le FSI 2013 est le 3^{ème} classement publié par TJN après ceux de 2009 et de 2011. Pour la première fois en 2013, la France apparaît dans le classement.

Le FSI combine un critère qualitatif (un score d'opacité mesuré à partir de 15 critères) et un critère quantitatif (mesure du poids de chaque territoire dans la finance offshore internationale, c'est-à-dire le marché international des services financiers aux non-résidents). Cette combinaison permet de révéler le classement des pays qui promeuvent le plus activement et agressivement l'opacité dans la finance mondiale favorisant ainsi les flux illicites de capitaux, l'évasion fiscale, l'instabilité financière et la criminalité économique. **L'objectif de ce travail est de renverser l'approche traditionnelle notamment en matière d'étude de la corruption, pour attirer l'attention non plus sur les pays qui se voient priver de leurs ressources, mais sur les pays qui reçoivent les flux financiers.** On ne mesure pas seulement l'opacité ou les dérèglementations fiscales d'un pays mais aussi sa capacité à attirer des capitaux sans grande vigilance sur la provenance des fonds. D'un classement à l'autre, la méthodologie est peu à peu affinée afin d'essayer de rendre compte du mieux possible de cette réalité complexe.

- Evolutions dans la méthodologie** : 82 Etats ont été notés (contre 73 en 2011 et 60 en 2009). Cet indice a vocation à couvrir l'ensemble des territoires de la planète et à rendre compte de leur contribution à l'opacité financière mondiale. Le FSI de 2009 constituait la liste des paradis fiscaux de la société civile avec 60 territoires ayant figuré au moins deux fois dans des listes établies par des organisations internationales ou des rapports. En 2011¹ et en 2013² la liste va au-delà. Les nouveaux territoires ont été choisis pour leur poids dans l'exportation de services financiers ou leur réputation de paradis fiscaux dans la presse internationale. Et à terme, tous les territoires devraient être analysés.
- Les 15 critères d'opacité peuvent être classés en 4 groupes : l'identification des propriétaires réels (3 indicateurs) ; la transparence des entreprises, notamment comptable (3 indicateurs) ; l'efficacité de la régulation fiscale et financière (4) et le respect des standards internationaux de coopération (5). ATTENTION : plusieurs critères ont été modifiés, ce qui peut expliquer des différences de notation entre 2011 et 2013 non directement liés à des changements de pratiques/législations.

ANNEXE 1

Comment la France pourrait-elle améliorer son score d'opacité (41%) ?

Indicateur	Ce que la France pourrait faire...	Nombre de points d'opacité correspondants
1 – Secret Bancaire	l'évaluation du GAFI (Groupe d'action financière) de 2011 montre que la France pourrait encore renforcer les obligations en matière de diligence raisonnable et de conservation des données qui pèsent sur les banques	1 point / 100
2 – Trusts et	Mettre en œuvre de façon exemplaire l'amendement	3,5 points / 100

¹ En 2011, ont été ajoutés les pays manquant parmi les 20 premiers territoires au monde fournisseurs de services financiers aux non-résidents (ce qui a fait entrer la France, l'Allemagne, le Japon, le Canada, le Danemark, l'Inde, l'Italie, la Corée et l'Espagne) et quelques territoires dont l'opacité est de notoriété publique (Botswana, Ghana, Guatemala, et la République de Saint Marin).

² En 2013, ont été ajoutés les pays manquant parmi les 30 premiers territoires au monde exportateurs de services financiers (l'Australie, la Norvège, le Brésil, la Suède, la Russie, l'Arabie saoudite et l'Afrique du Sud) et trois territoires avec des ambitions de paradis fiscal (Curaçao - à la place des Antilles néerlandaises, la République Dominicaine et la Nouvelle Zélande)

Fondations privées	de la loi fraude qui prévoit la publication d'un registre des trusts dont l'une des parties est française ainsi que des trusts étrangers administrés en France	
3 et 4 – Identification et publication des propriétaires des entreprises	Créer une obligation de publication des propriétaires ultimes quand il existe une chaîne complexe de propriété (qui n'existe pas selon le rapport du Forum Fiscal Mondial) et exiger la mise à jour de ces informations pour tous les types d'entreprises. Ces informations complètes doivent également être disponibles et accessibles en ligne pour moins de 10 USD.	13,4 points / 100
6 – Transparence comptable pays par pays	La loi bancaire prévoit d'étendre l'obligation de publication d'informations comptables pays par pays au-delà des banques à tous les secteurs d'activité, quand l'Union Européenne le décidera. La France pourrait décider de ne pas attendre l'Union Européenne, et étendre cette exigence à toutes les grandes entreprises, tous secteurs confondus.	3,5 points / 100
11 - conformité avec les standards internationaux de lutte contre le blanchiment.	La France n'est qu'à 65% de conformité selon la dernière évaluation disponible de 2011	2,4 points / 100

En suivant ces exemples de recommandations, le score d'opacité de la France diminuerait à 23,8, ce qui la placerait en 74^{ème} position.

ANNEXE 2 Communiqué de Presse du Tax Justice Network



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le nouveau classement révèle que le Royaume Uni gère la plus grande partie du réseau des territoires les plus opaques financièrement

L'indice d'opacité financière publié en 2013 par Tax Justice Network (TJN) révèle un écart majeur entre le discours du G20 et la réalité.

TJN lance aujourd'hui son indice d'opacité financière 2013 : il s'agit de la plus grande enquête jamais menée sur l'opacité financière au niveau mondial. Cet indice combine un score d'opacité avec un critère de poids permettant de créer un classement des pays qui promeuvent le plus activement et le plus agressivement l'opacité dans la finance mondiale.

Cliquer ici : [Indice d'opacité financière](#)

Cette nouvelle édition de l'indice montre que le **Royaume-Uni** est l'acteur mondial le plus important dans le milieu de l'opacité financière. Alors que ce dernier n'occupe que la 21ème place, il soutient et contrôle en partie un réseau de territoires opaques à travers le monde, des Iles Caïmans et des Bermudes jusqu'à Jersey et Gibraltar. Si nous avons regroupé l'ensemble du réseau britannique, il aurait facilement été au premier rang de l'indice, bien devant la Suisse. (Voir *British Connection* [ici](#))

Les déclarations du [Premier ministre britannique David Cameron](#) en septembre dernier, affirmant que les paradis fiscaux du Royaume-Uni n'étaient plus un sujet de préoccupation sont infondées : notre [recherche](#) démontre que, malgré les récents efforts des îles Vierges britanniques, des Caïman et de certains autres territoires britanniques pour freiner certaines offres de services d'opacité financière, d'autres ont développé les leurs. (Voir aussi nos rapports narratifs sur les [Iles Caïmans](#), à [Jersey](#) et les [Iles Vierges Britanniques](#).)

La lettre que nous avons adressée à Sa Majesté la Reine met l'accent sur nos préoccupations concernant le rôle particulier de la Grande-Bretagne.

Notre indice, qui couvre 82 pays, révèle également à quel point les déclarations faites par le G20 et les grandes puissances qui affirment avoir réprimé efficacement les paradis fiscaux, sont loin de la réalité.

Si certaines promesses accompagnées de modestes améliorations ont été réalisées, nous restons à des années lumières des changements dont le monde a urgemment besoin pour des changements concrets.

Certaines tendances positives sont évidentes. Depuis notre dernier indice en 2011, on peut noter dans de nombreux pays une forte baisse de la tolérance du public vis-à-vis de l'opacité financière offshore ; nous voyons donc là un potentiel pour un changement de politique réel : les citoyens, par exemple, exigent la divulgation complète des propriétaires véritables qui se cachent derrière des sociétés écrans offshore, les trusts, les fondations Anstalt, etc....dans des registres publics

L'opacité financière peut faire appel à de [nombreux ingrédients](#), et nous avons déjà pu voir des progrès dans certains domaines. Fondamentalement, l'échange automatique d'informations est maintenant reconnu comme le standard mondial efficace pour lutter contre la fraude fiscale, ce qui n'était pas le cas lorsque nous avons publié notre dernier indice en 2011. D'autres pays rejoignent la [convention fiscale multilatérale](#) de l'OCDE / Conseil de l'Europe qui, bien qu'imparfaite, est la première qui pourrait en principe profiter aux pays en voie de développement avec un système d'échange automatique d'informations. Deux initiatives multinationales sont à présent utiles et progressent : il s'agit notamment de la [directive sur la fiscalité de l'épargne](#) de l'Union européenne et de la loi aux Etats-Unis intitulée [Foreign Account Tax compliance Act \(FATCA\)](#), qui implique l'échange automatique d'informations. Le reporting pays par pays gagne aussi du terrain, en particulier [en Europe](#).

Cependant, notre indice révèle que dans l'ensemble, l'opacité financière demeure bel et bien vivante.

Les dix premiers territoires en matière d'opacité financière

Par rapport à 2011, **La Suisse** conserve la première place bien méritée dans notre indice. Si elle a fait quelques concessions en matière de transparence financière, en particulier vis-à-vis des États-Unis, il s'agit encore d'une évolution très limitée. La Suisse a également joué **un rôle de frein systématique** en s'efforçant de bloquer ou de faire dérailler les premières initiatives internationales de transparence. Et bien qu'elle ait signé de nouveaux traités permettant l'échange d'informations **à la demande**, elle a souvent extorqué des **concessions pénibles** en échange. Cependant la Suisse a **récemment signé** la convention fiscale multilatérale qui, si elle est ratifiée, permettrait d'améliorer son niveau d'opacité à l'avenir (voir plus dans notre rapport complet sur la Suisse [ici](#))

Le Luxembourg est l'outsider de l'opacité financière mondiale. Il propose un mélange dangereux d'opacité, de lacunes dans la législation fiscale et de règles financière laxistes; il desservi par une énorme industrie de services financiers offshore et a récemment travaillé avec la Suisse afin de faire échouer les initiatives européennes émergentes en matière de transparence. Son adhésion à l'Union européenne le maintient en dehors de nombreuses listes noires des paradis fiscaux et lui donne une position de lobbying puissant dans le plus grand bloc économique unifié dans le monde. Comme l'explique notre **rapport, le Luxembourg** a cependant apporté quelques améliorations à sa législation.

Hong Kong et **Singapour**, deux des territoires asiatiques opaques, émergents et rivaux, ont grimpé dans l'indice, en raison de la croissance rapide de leurs activités offshore. Cette expansion est due principalement à la croissance économique en Asie, ainsi qu'à la migration de l'activité offshore de l'Europe et de de l'Amérique du Nord vers l'Est ; cette tendance s'est produite en dépit des efforts récents et bienvenus déployés par Singapour, pour limiter l'offre global d'opacité financière sur son territoire. Cependant, les deux pays conservent encore un niveau d'opacité financière élevé. (*Voir la façon dont **Singapour** et **Hong Kong** sont devenus des juridictions opaques, et les services qu'ils fournissent*)

Les **Iles Caïmans**, qui font partie du réseau britannique, ont amélioré leur score d'opacité après avoir fait quelques initiatives encourageantes en matière de transparence financière. Néanmoins, leur part de marché a augmenté considérablement en dépit de l'amélioration de leur degré d'opacité. Les Iles Cayman demeurent donc un territoire hautement opaque dans lequel vous pouvez aller en prison, non pas parce que vous avez révélé des informations confidentielles, mais simplement parce que vous en avez demandé, comme le révèle notre **rapport sur les Iles Cayman**.

Les **Etats-Unis**, à la sixième place de notre indice, reste un territoire opaque très important, puisqu'il propose de l'opacité financière à la fois au niveau fédéral et au niveau des États. Les États-Unis ont récemment pris des mesures pour se protéger contre l'opacité offshore, notamment à travers le projet d'échange d'informations FATCA et des mesures draconiennes à l'égard des banquiers suisses. Mais ils se sont avérés beaucoup moins disposés à offrir la réciprocité : les réformateurs qui luttent pour enrayer le rôle des Etats-Unis en tant que territoire opaque ont été confrontés à une très forte résistance (*cliquez [ici](#) pour voir notre rapport narratif sur l'histoire et le rôle actuel des États-Unis en tant que territoire opaque*).

Bien que cela puisse paraître surprenant, le **Liban** est un nouveau venu dans notre top dix, puisqu'il est passé du 22eme rang dans le classement précédent au 7ème rang en 2013. Ce changement est dû à

une croissance spectaculaire du poids financier du Liban, basé sur les données du FMI. Le FMI nous a dit que ce changement est le fruit d'un recueil de données plus exhaustif. Bien que la part des services financiers offshore du Liban soit faible par rapport aux normes mondiales, son indice d'opacité de 79 est très élevé, ce qui lui donne une position élevée dans notre indice. À surveiller donc. (*Cliquer ici pour voir notre rapport sur le Liban*)

Jersey a amélioré son score d'opacité, car il a signé comme beaucoup d'autres territoires, de nouveaux accords fiscaux internationaux permettant l'échange d'informations. Cependant, le score d'opacité de Jersey à hauteur de 75 reste élevé par rapport aux normes internationales, surtout en ce qui concerne ses trusts offshore et ses fondations non enregistrés. (Voir notre [rapport sur Jersey](#) pour plus d'informations) L'**Allemagne** et le **Japon** sont les deux autres membres potentiellement surprenants de notre top dix. Néanmoins, les informations données par les médias et d'autres sources indiquent que ces deux pays hébergent un important volume d'avoirs illicites en provenance d'autres pays de façon opaque. Les scores d'opacité de l'Allemagne et du Japon, respectivement de 59 et 61, sont comparables à celui des États-Unis qui lui est de 58, mais ces deux pays sont classés après les États-Unis parce que leurs industries de services financiers internationaux ne sont plus petites (*nos rapports sur l'[Allemagne](#) et le [Japon](#) explorent ces juridictions plus en détail*).

Pourquoi mon pays a-t-il changé de place dans le classement par rapport à 2011 ?

Le classement de l'indice d'opacité financière 2013 diffère de celui de 2011 parce que nous y avons ajouté neuf nouveaux territoires et que nous avons légèrement modifié notre méthodologie (*voir [ici](#)*). Les deux classements ne sont donc pas directement comparables : une meilleure comparaison consisterait à regarder comment l'indice d'opacité d'un pays donné a changé. Voir nos indices d'opacité expliqués [ici](#), et voir [ici](#) les indices d'opacité de 2011.

John Christensen, Directeur de Tax Justice Network, déclare :

Notre indice révèle que la Grande-Bretagne joue un rôle clé sur le marché mondial de l'opacité financière. La city de Londres utilise un réseau de territoires opaques satellites basé sur les dépendances de la couronne britannique d'une part et de territoires d'outre-mer d'autre part pour acheminer les énormes flux illicites qui alimentent [l'incroyable « boom » immobilier](#) à Londres. En dépit des engagements encourageants du premier ministre David Cameron pour lutter contre les paradis fiscaux en Grande-Bretagne, peu de choses ont été faites jusqu'ici pour freiner la ménagerie de trusts offshore, de fondations, de sociétés fictives, de failles et de subterfuges qui composent le système mondial de l'opacité financière. Faire reculer l'opacité qui concerne jusqu'à [32 000 milliards de dollars](#) d'actifs financiers offshore reste l'un des grands défis du 21^{ème} siècle.

Markus Meinzer, chercheur principal sur l'indice de l'opacité financière, précise :

L'immense fossé entre la réalité et la fiction concernant la lutte pour la transparence financière mondiale commence seulement à se réduire. Des évolutions importantes - comme la [décision](#) de l'Union européenne pour lutter contre un aspect clé du secret bancaire à partir de 2015 - masque la dynamique décroissante pour d'autres changements urgents ailleurs. Une fois de plus, notre indice montre comment la responsabilité de protéger les citoyens de la planète du fléau de l'opacité financière offshore ne se situe pas au niveau des suspects habituels tel que les petites îles des Caraïbes, mais plutôt au niveau de grands et puissants pays de l'OCDE.

Moran Haari, chercheur sur l'indice d'opacité financière affirme :

Notre indice montre que trop de pays aident encore les fraudeurs à cacher leurs identités et leurs avoirs derrière des sociétés écrans. Il sera impossible de s'attaquer à certains des problèmes les plus urgents de la planète, sans la divulgation publique de l'identité des véritables propriétaires de ces avoirs, et sans échange automatique d'information entre territoires pour fournir les données dont les régulateurs et les administrations fiscales ont besoin.

Propos de **Nicholas Shaxson**, auteur du livre *Treasure Islands*, et l'un des auteurs ayant travaillé sur l'indice d'opacité financière :

La corruption, la fraude, le délit d'initié et l'évasion fiscale : vous les énumérer pendant que le système offshore de l'opacité financière les protège. S'attaquer à ce système signifie mobiliser les citoyens du monde contre l'un des groupes d'intérêts les mieux établis. Et il n'y a pas de groupe d'intérêt plus riche et plus puissant que les riches et puissants, qui sont les principaux bénéficiaires et les protecteurs de ce système.

Pour plus d'information sur ce rapport, vous pouvez contacter :

1. **John Christensen**, Directeur, Tax Justice Network, United Kingdom

Email : john@taxjustice.net Portable : (00 44) 7979 868302

2. **Markus Meinzer**, Chercheur, Tax Justice Network, Germany

Email : markus@taxjustice.net Portable : (00 49) 178 340 5673

3. **Nick Shaxson**, Ecrivain, Tax Justice Network, Germany

Email : nicks@taxjustice.net Portable : (00 49) 170 356 5101